



**MINISTÈRE
DE L'ACTION PUBLIQUE,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SIMPLIFICATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de
l'administration et de
la fonction publique

Le logement des agents publics

Groupe de travail du 16 mai 2025

Ordre du jour

- 1. Point de situation général**
- 2. Environnement numérique (Portail)**
- 3. Présentation de la proposition de loi (PPL) visant à améliorer l'accès au logement des agents publics : principales dispositions et temps d'échange**
- 4. Propositions pour les prochains ateliers thématiques**

1. Point de situation général

- **Etat des lieux sur la stratégie logement**
- **Arrivée d'un directeur de projet à la DGAFP, M. Guillem CANNEVA, en charge du logement des agents publics**
- **Reprise des travaux sur le logement et des groupes de travail thématiques**
- **Principales avancées réalisées depuis décembre 2024 :**
 - ❑ Portail « Le Logement des agents publics »
 - ❑ PPL en cours visant à améliorer l'accès au logement des agents publics

2. Environnement numérique

Ouverture de la plateforme Le logement des agents publics

- La plateforme numérique pour le logement des agents publics (« Le Logement des Agents publics »), a été **mise en production le 18 décembre 2024**
- Une **première communication** a permis d'accompagner ce lancement en direction des employeurs publics et de leurs agents (réseaux sociaux notamment)
- **Un simulateur est venu s'intégrer au portail** (accession sociale à la propriété, logement social)
- **Un succès de fréquentation : 59 000 pages vues et 15 000 visites** sur le portail logement des agents publics (en avril 2025)
- Une **seconde campagne de communication vers les publics des trois versants** sera organisée à partir du mois de juin 2025 qui comprendra :
 - L'élaboration d'un support vidéo**
 - La réalisation d'une plaquette A5 recto-verso (flyer)**
 - Une visibilité accrue sur les réseaux sociaux**
- **Présentation des grandes rubriques du portail : [Le Portail](#)**

3. PPL visant à améliorer l'accès au logement des agents publics

Principaux objectifs et mesures prévues dans la PPL :

- **Modernisation de la clause de fonction** (prévue à l'article L. 442-7 du CCH)
- **Modification de l'article L.3211-7 du CG3P pour faciliter l'obtention de réservations dans le cas de la cession d'un foncier de l'Etat**
- **Mise en place d'une exception à la gestion en flux afin d'augmenter l'offre de logement sociaux à destination des agents exerçant des métiers liés à la sécurité (douanes, administration pénitentiaire) et aménagement possible de la gestion en flux pour les entreprises assurant un service public de transport**
- **Simplification de la construction de logements sur des sites affectés à des équipements publics dans les plans locaux d'urbanisme** (*possibilité offerte aux administrations qui souhaitent reconverter ou construire des logements pour leurs agents sur une partie de leurs fonciers de déroger aux plans locaux d'urbanisme*)
- **Simplification de la gestion du parc détenu par les employeurs publics**
- **Mise en place des bases d'un « Action logement du secteur public »**

4. Prochain atelier thématique

- **Prochaine échéance : mise en place d'un GT thématique d'ici fin 2025**
- **Quelles thématiques sont à traiter prioritairement ?**